

les détails de la conduite qu'il avoit tenue le matin de cette fatale journée , tels que nous venons de les rapporter. Il est décrété de prise de corps. Les témoignages s'accumulent, les indices se fortifient jusqu'à l'évidence. Le 27 Mars 1764, par sentence du Lieutenant-criminel d'Abbeville (*); l'accusé fut déclaré atteint & convaincu, 1°. d'avoir volé par effraction chez un Chanoine de la Ville d'Aire. 2°. D'avoir empoisonné avec de l'arsenic jetté dans la soupe au Château de Vieulaine le Sr. de Riencourt qui en est décédé le même jour, & d'avoir attenté à la vie des Sr. & Dame de Vieulaine &c. &c. 3°. Il est déclaré violemment soupçonné d'avoir pareillement procuré avec de l'arsenic la mort de la feue Dame de Valines sa mere. En conséquence, il est condamné à être rompu vif & jetté ensuite au feu &c. Le Parlement de Paris par arrêt du 22 Août 1764, confirma la sentence d'Abbeville en certains chefs, mais ordonna que puisqu'il y avoit suspicion de matricide, on pousât plus loin les recherches. Appliqué à la torture, Leroi de Valines avoua qu'il avoit éga-

(*) Il faut croire que la nouvelle Philosophie a eu des succès distingués dans cette contrée, & qu'elle influe sur l'éducation. Abbeville & ses environs fournissent depuis quelques années des scènes bien tragiques. On se rappelle sans doute l'histoire du Chevalier de la Barre, brûlé à Abbeville en 1766 en compagnie du *Dictionnaire philosophique*, auquel il attribuoit son malheur.